



Communiqué de presse

Le cannabis thérapeutique accessible légalement : pour les malades, c'est urgent !

Il est maintenant reconnu par la communauté scientifique que le cannabis et les cannabinoïdes soignent certaines pathologies et/ou soulagent les effets secondaires liés à des traitements lourds.

Aux Etats-Unis, 14 États ont déjà réglementé le cannabis thérapeutique et le président Obama a décidé de ne plus poursuivre les malades qui y ont recours. En Europe, (Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Autriche, République Tchèque, Italie, Finlande, etc) le large potentiel thérapeutique du cannabis est accepté, reconnu et son accès réglementé.

La France accuse un retard de 15 ans sur ce sujet. Seules, 64 personnes bénéficient d'une prescription médicale (donc légale) de Marinol® (THC synthétique) alors que des dizaines de milliers de malades atteints de pathologies lourdes pourraient aussi bénéficier d'un éventail thérapeutique élargi. Cette situation oblige de nombreux malades à recourir illégalement au cannabis (achat ou culture) risquant à tout moment d'être interpellés et condamnés. Cette clandestinité imposée les conduit à l'isolement, à la marginalisation et à l'exclusion sociale.

A l'issue de la première conférence française sur le cannabis thérapeutique, organisée le 26 novembre dans le cadre des Egus à Paris, les associations Asud, Act Up – Paris, Anitea, Sos Hépatites Paris affirment la nécessité et l'urgence de mettre en place un cadre permettant aux malades d'avoir accès à toutes les thérapeutiques à base de cannabinoïdes (Sativex®, Dronabinol), et au cannabis sous sa forme naturelle. Ces associations demandent l'arrêt des poursuites pour celles et ceux qui utilisent ou cultivent le cannabis à des fins thérapeutiques.

Enfin, elles soutiennent la création d'un groupe de travail composé de patients, de médecins, et d'experts dans le but d'interpeller les Autorités de Santé et ministères concernés.